

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
le : 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

20250205 – 21/FIN21. AJOUT DE TARIFS MUNICIPAUX 2025

Par délibération n°20241204-16/FIN01 lors de la séance du 04 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux 2025. De nouveaux tarifs sont à créer pour la gestion du cimetière. En effet, il est proposé de créer un tarif pour les caveaux municipaux 1 place, 3 places et 5 places, comme présenté ci-dessous :

CIMETIERE : BUDGET ANNEXE (HORS TAXE) Reprise		
concession par la commune		
caveau 1 place		513,00€
caveau 2 places	1 026,00 €	1 026,00€
caveau 3 places		1 539,00€
caveau 4 places	1 955,00 €	1 955,00€
caveau 5 places		2 443,00€
caveau 6 places	2 931,00 €	2 931,00€
caveau 8 places	3 909,00 €	3 909,00€
caveau 10 places	4 886,00 €	4 886,00€
Chapelle	13 691,00 €	13 691,00€

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'ajout de tarifs municipaux pour l'année 2025

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL


